

## Le grand jeu parrainage de FORTUNEO

**FORTUNEO BANQUE**, marque d'ARKEA DIREKT BANK (*filiale de CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE ARKEA*), organise du 1<sup>er</sup> mars au 2 mai 2017, un tirage au sort doté d'un bon voyage de 10 000 € et de deux bons voyage de 2 500 €.

En fait, une offre de parrainage est liée à ce jeu : chaque client de **FORTUNEO BANQUE** doit proposer au maximum 10 noms de filleuls potentiels.

Mais ce n'est pas pour autant que le parrain participera au tirage au sort. En effet, différentes conditions mentionnées sur le document publicitaire, doivent être réunies :

- ⇒ l'ouverture d'un contrat d'assurance vie par le filleul avec un versement minimum de 3 000 € ou, un compte bancaire ;
- ⇒ l'existence d'un encours global d'au moins 500 € sur le compte du parrain ;
- ⇒ l'acceptation de l'ouverture du compte bancaire par **FORTUNEO BANQUE**.

Une mention supplémentaire invite à consulter les conditions détaillées par produit sur [fortuneo.fr](http://fortuneo.fr), rubrique « parrainage », car « le parrain et le filleul doivent également répondre, en fonction du produit souscrit, à un certain nombre de conditions ».

Autrement dit, l'invitation au voyage est semée d'embûches.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**